

COMMUNE DE MONTREUIL SUR BRECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 juin, le Conseil Municipal de la commune de MONTREUIL/BRECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GUIBON, Maire.

Date de la convocation : 27/06/2019

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – SOISSON Jean-Marc– CHOMYN Laurence – DUPONT Frédéric – VASSEUR Christèle - SIMON Valérie – BOURNONVILLE Béatrice.

Absents : MM. DEMACHY Brigitte – DEMONTREUILLE Aurélie – BRUNETEAU Yves - BLOUET Pascal.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Valérie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

1. **Autorisation au Maire pour signature de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables (Délibération 2019-06-01)** : Le Conseil Municipal, vu l'article R2122-8 du Code la Commande Publique relatif aux marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant l'offre négociée reçue, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à : AET Géomètre pour un montant de 2 150.00 € HT et donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. **CCOP – Nouvelle composition du conseil communautaire (Délibération 2019-06-02)** : Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a décidé, dans sa séance du lundi 3 juin 2019, de valider la proposition du président d'opter pour une nouvelle répartition des sièges de la CCOP, selon le droit commun et en vertu du tableau annexé à la présente, à compter du mois de mars 2020.
Ainsi le nombre de sièges pour assurer la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire passerait de 66 à 70 pour les élections de mars 2020. Cependant, pour être confirmée, cette délibération du Conseil Communautaire doit être approuvée à la majorité qualifiée des communes, c'est-à-dire par 2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population ou par 50 % des communes représentant au moins 2/3 de la population.
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de nouvelle composition du Conseil Communautaire, composition qui sera appliquée à partir du mois de mars 2020.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser la nouvelle composition du Conseil Communautaire décidée par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde le 3 juin 2019, en foi de quoi le Conseil Communautaire conservera sa composition actuelle de 66 sièges.

3. **Acquisition d'un nouveau camion pour la boulangerie (Délibération 2019-06-03)** : Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un nouveau camion pour la boulangerie, le matériel actuel étant hors d'usage. Le devis de SARL NEGOLOC d'un montant de 16 283.33 € HT, soit 19 696.26 € TTC est accepté.
A cet effet, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :
- Article 21318-1801 : - 20 000 €
 - Article 2182 : + 20 000 €
4. **Indemnité pour le gardiennage de l'église (Délibération 2019-06-04)** : Le Conseil Municipal décide d'octroyer à Monsieur KIEDI KIONGA Jean-René, prêtre officiant sur la commune, une indemnité de 120 € pour le gardiennage de l'église.
5. **Indemnité représentative de logements des instituteurs (Délibération 2019-06-05)** : Le Conseil Municipal émet l'avis que le taux de progression à retenir concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2019 peut être le même que le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac, soit : 0.9 %.
6. **Inscriptions scolaires à CREVECOEUR LE GRAND (Délibération 2019-06-06)** : Vu la demande de M. et Mme LECOINTE Nicolas concernant l'inscription à la rentrée de septembre 2019 de leurs enfants, Léo et Thimoté, à l'école primaire Henri Villette de CREVECOEUR LE GRAND, Madame LECOINTE travaillant en qualité d'AVS au sein de cette école, le Conseil Municipal, décide, exceptionnellement, vu le montant des frais de scolarité de 461 € inférieurs au 700 € du regroupement scolaire QUESNEL BUCAMPS MONTREUIL, d'accéder à la demande d'inscription et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la mairie de CREVECOEUR LE GRAND.
7. **Questions diverses** :
- Réhabilitation des logements du presbytère : Le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire afin de lancer l'étude et le financement concernant la réhabilitation des 2 logements du presbytère ainsi que la création d'un 3^{ème} logement.
 - Vidéo protection : M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'Etat a accordé une subvention de 20 000 € au titre de la DETR pour la mise en place d'une vidéo protection dans le village. La demande de subvention du Département est en attente.

La séance est levée à 20 H 30

Délibérations prises lors de la séance du 24 juin 2019 :

- 2019_06_01** : Autorisation au Maire pour la signature de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables
- 2019_06_02** : CCOP – Nouvelle composition du conseil communautaire
- 2019_06_03** : Acquisition camion boulangerie
- 2019_06_04** : Indemnité pour le gardiennage de l'église
- 2019_06_05** : Indemnité représentative de logements des instituteurs
- 2019_06_06** : Inscriptions scolaires école de CREVECOEUR LE GRAND

